

FEDERAL INDICIEL APAL OPCVM

RAPPORT ANNUEL
30/06/2020

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	5
3. Rapport de gestion	6
4. Informations réglementaires	12
5. Certification du Commissaire aux Comptes	19
6. Comptes de l'exercice	21

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL INDICIEL APAL

Code ISIN - Part I: FR0010218263

Fonds géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Federal Indiciel APAL est un fonds de classification « Actions internationales », éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).

Son objectif est de répliquer, sur la durée de placement recommandée, l'évolution des principales bourses de la zone Asie Pacifique (hors Japon) et Amérique Latine (APAL) traduite par un indicateur de référence composite. Pour ce faire, le FCP s'expose soit directement soit synthétiquement aux valeurs de ces deux zones géographiques. Le FCP a pour objectif de maintenir l'écart de suivi maximal entre l'évolution de la valeur liquidative du FCP et celle de l'indice de référence à un niveau inférieur à 2% ou, s'il est plus élevé, 15 % de la volatilité de l'indice.

- **Indicateur de référence composite** : MSCI Daily Total Return Net AC Asia Pacific Ex Japan USD à hauteur de 85 %, MSCI Daily TR Net Emerging Markets Latin America USD, à hauteur de 15 %. L'indicateur composite est calculé dividendes réinvestis.

La stratégie d'investissement consiste à être investi, en permanence, à hauteur de 75 % minimum en actions, titres et valeurs assimilées des marchés réglementées ou de gré à gré de l'Union Européenne, afin d'être éligible au PEA. Le fonds peut être également investi à hauteur de 25 % maximum en actions et titres non éligibles au PEA (notamment en titres de créance et instruments du marché monétaire, en actions ou parts d'OPCMV et en titres composant l'Indicateur de Référence). L'investissement global sera limité à 110 % de l'actif.

Afin d'exposer l'OPCVM aux principales bourses de la zone APAL le fonds intervient sur des instruments dérivés en vue :

- d'exposer le portefeuille aux risques liés aux actions, aux titres et valeurs mobilières assimilés de l'indice de référence. Cette exposition est réalisée à travers l'échange de performance des actions, titres et valeurs assimilées de l'Union Européenne contre une performance liée soit à l'indice de référence soit à une ou plusieurs valeurs comprises dans celui-ci.
- et/ou de couvrir le portefeuille contre les risques liés aux actions, aux titres et valeurs assimilées de l'Union Européenne.

Le fonds est exposé aux pays de la zone Asie Pacifique (hors Japon) et Amérique Latine ainsi qu'à leurs devises jusqu'à 110 % maximum de l'actif net

- **Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.**

- Fonds de capitalisation et/ou distribution des revenus.

- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée de l'OPCVM sur les cinq dernières années.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'indicateur de risque de ce fonds reflète principalement le risque de marché des actions internationales sur lequel il est investi.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de contrepartie** : risque de non respect des engagements d'un contrat par l'une des parties.

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL INDICIEL APAL

Code ISIN - Part P : FR0000987950

Fonds géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Federal Indiciel APAL est un fonds de classification « Actions internationales », éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).

Son objectif est de répliquer, sur la durée de placement recommandée, l'évolution des principales bourses de la zone Asie Pacifique (hors Japon) et Amérique Latine (APAL) traduite par un indicateur de référence composite. Pour ce faire, le FCP s'expose soit directement soit synthétiquement aux valeurs de ces deux zones géographiques. Le FCP a pour objectif de maintenir l'écart de suivi maximal entre l'évolution de la valeur liquidative du FCP et celle de l'indice de référence à un niveau inférieur à 2% ou, s'il est plus élevé, 15 % de la volatilité de l'indice.

- **Indicateur de référence composite** : MSCI Daily Total Return Net AC Asia Pacific Ex Japan USD à hauteur de 85 %, MSCI Daily TR Net Emerging Markets Latin America USD, à hauteur de 15 %. L'indicateur composite est calculé dividendes réinvestis.

La stratégie d'investissement consiste à être investi, en permanence, à hauteur de 75 % minimum en actions, titres et valeurs assimilées des marchés réglementés ou de gré à gré de l'Union Européenne, afin d'être éligible au PEA. Le fonds peut être également investi à hauteur de 25 % maximum en actions et titres non éligibles au PEA (notamment en titres de créance et instruments du marché monétaire, en actions ou parts d'OPCMV et en titres composant l'Indicateur de Référence). L'investissement global sera limité à 110 % de l'actif.

Afin d'exposer l'OPCVM aux principales bourses de la zone APAL le fonds intervient sur des instruments dérivés en vue :

- d'exposer le portefeuille aux risques liés aux actions, aux titres et valeurs mobilières assimilés de l'indicateur de référence. Cette exposition est réalisée à travers l'échange de performance des actions, titres et valeurs assimilées de l'Union Européenne contre une performance liée soit à l'indicateur de référence soit à une ou plusieurs valeurs comprises dans celui-ci.
- et/ou de couvrir le portefeuille contre les risques liés aux actions, aux titres et valeurs assimilées de l'Union Européenne.

Le fonds est exposé aux pays de la zone Asie Pacifique (hors Japon) et Amérique Latine ainsi qu'à leurs devises jusqu'à 110 % maximum de l'actif net

- **Durée minimale de placement recommandée** : 5 ans.

- Fonds de capitalisation et/ou distribution des revenus.

- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible. A risque plus élevé.
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée de l'OPCVM sur les cinq dernières années.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'indicateur de risque de ce fonds reflète principalement le risque de marché des actions internationales sur lequel il est investi.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de contrepartie** : risque de non respect des engagements d'un contrat par l'une des parties.

2. CHANGEMENTS INTERESSANT L'OPC

Les changements substantiels au 30.06.2020 :

Rien à signaler.

3. RAPPORT DE GESTION

Politique d'investissement

La politique d'investissement du FCP a consisté premièrement à répliquer la performance du « MSCI Daily TR Net AC Asia Pacific ex Japan USD » à hauteur de 85% et le « MSCI Daily TR Emerging Markets Latin America USD net total return » à hauteur de 15% par l'intermédiaire d'un contrat d'échange de performances. L'actif a été investi principalement en actions européennes éligibles au PEA.

Performance du fonds

Sur l'exercice, la performance du fonds « Federal APAL » est de -5,37% pour la part P, -4,88% pour la part I, celle du benchmark est de -3,94%.

Les autres éléments chiffrés sont mentionnés dans les rubriques :

COMPLÉMENTS D'INFORMATION | 7. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques des 5 derniers exercices

Conformément au prospectus, les performances sont calculées sur la base de la dernière valeur liquidative officielle du mois d'arrêté. La performance du Fonds est présentée après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps...

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG SI	15 610 629,06	14 028 601,70
BAYER	12 832 025,07	12 577 924,52
ROYAL PHILIPS	9 298 235,32	15 126 336,68
ING GROEP NV	8 288 648,09	14 068 405,25
SAP SE	12 739 654,86	9 067 529,32
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	9 535 234,53	10 729 623,04
DEUTSCHE TELEKOM AG	7 360 267,17	12 614 796,68
ALLIANZ SE	5 735 703,98	8 861 299,15
INFINEON TECHNOLOGIES	7 856 368,21	6 108 233,89
ASML HOLDING NV	3 394 727,00	9 561 552,06

• **TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES**

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - **Prêts de titres :**
 - **Emprunt de titres :**
 - **Prises en pensions :**
 - **Mises en pensions :**
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : **187 950 952,70**
 - **Change à terme :**
 - **Future :**
 - **Options :**
 - **Swap : 187 950 952,70**

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE HSBC FRANCE

(*) Sauf les dérivés listés.

c) **Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (**) <p style="text-align: right;">Total</p>	<p style="text-align: right;">3 250 000,00</p> <p style="text-align: right;">3 250 000,00</p>
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) **Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (***) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p>	<p style="text-align: right;">4 725,89</p> <p style="text-align: right;">4 725,89</p>
<ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	<p style="text-align: right;">3 537,75</p> <p style="text-align: right;">3 537,75</p>

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

• **TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant					
% de l'actif net*					

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant					187 950 952,70
% de l'actif net					199,24%

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

--	--	--	--	--	--

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

BNP PARIBAS FRANCE FRANCE					173 564 232,41
HSBC FRANCE EX CCF FRANCE					14 386 720,29

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash					3 250 000,00
Rating					

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties					
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					93 000 000,00
1 à 3 mois					80 564 232,41
3 mois à 1 an					14 386 720,29
Plus d'1 an					
Ouvertes					

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres					
Cash					3 250 000,00

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

N/A - Garantie en cash uniquement.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« Les garanties reçues en espèces pourront être réinvesties par l'OPC dans des opérations de prise en pension ou des titres règlementairement éligibles à l'actif, notamment des titres de capital, des produits de taux, des titres de créance ou des parts d'OPC.

Les garanties reçues en titres pourront être conservées, vendues ou remises en garantie. » Le montant maximal de réutilisation est de 100% des espèces et titres reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

N/A - Garantie en cash uniquement.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

N/A - Pas d'opération d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

• PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Conformément à l'article 314-75 du Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Fédéral Finance Gestion intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

• CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION

Au minimum une fois par an, et sauf événement majeur le nécessitant, Fédéral Finance Gestion procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

• CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Ce fonds ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance.

• POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Le souscripteur est invité à se reporter au site www.federal-finance.fr où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

• RISQUE GLOBAL

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

• OPC INDICIELS

Federal Indiciel APAL a pour objectif de répliquer, sur la durée de placement recommandée, l'évolution des principales bourses de la zone Asie Pacifique (hors Japon) et Amérique Latine, traduite par un indicateur de référence composite comprenant le MSCI Daily TR Net AC Asia Pacific Ex Japan USD (zone Asie Pacifique hors Japon dividendes réinvestis) à hauteur de 85 %, et le MSCI Daily TR Net Emerging Markets Latin America USD (dividendes réinvestis) à hauteur de 15 %. Pour ce faire, le FCP s'expose soit directement soit synthétiquement aux valeurs de la zone Asie Pacifique (hors Japon) et Amérique Latine.

Le FCP a pour objectif de maintenir l'écart de suivi maximal entre l'évolution de la valeur liquidative du FCP et celle de l'indice de référence à un niveau inférieur à 2% ou, s'il est plus élevé, 15 % de la volatilité de l'indice.

D'apr s la recommandation AMF n 2011-24, la TE-ex post d'un OPCVM indiciel ne pourra pas d passer l'une des deux limites suivantes :
 - 1 % ou, s'il est plus  lev , 5 % de la volatilit  de l'indice
 - 2 % ou, s'il est plus  lev , 15 % de la volatilit  de l'indice indicielle  tendue
 (la seconde limite s'applique si l'une des conditions de la recommandation AMF n 2011-24 est remplie)

OPC soumis   une limite r glementaire

Fonds	Libell�	Limite	TE Ex-Post	TE Ex-Post S-1	Evol TE S vs S-1	Beta	Alpha	Volatilit� Fonds	Volatilit� Benchmark	Ratio Information	Ratio Sharpe	Coef D�termination	Max Draw Down
						1,01							
						1						1	
FFG078	Federal Indiciel APAL (I)	3,84%	0,19%	0,19%	0,00%	1	0	25,61%	25,66%		-0,11	1	-31,41%
FFG078	Federal Indiciel APAL (P)	3,84%	0,19%	0,19%	0,00%	1	0	25,61%	25,66%		-0,13	1	-31,47%
												1	

- **PEA**

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code G n ral des Imp ts, le FCP est investi de mani re permanente   75% au moins en titres et droits mentionn s aux a, b et c du 1  du I de l'article L. 221-31 du Code mon taire et financier.

Proportion d'investissement effectivement r alis  au cours de l'exercice : 91,37%.

- **POLITIQUE DE REMUNERATION**

- I. **Gouvernance de la politique de r mun ration**

La Direction des Ressources Humaines du Groupe (DRH Groupe) est en charge de la coordination, entre les entit s du Groupe, des r flexions et bonnes pratiques en mati re de politique de r mun ration.

La politique de r mun ration du Groupe est encadr e par un budget annuel dont le suivi est centralis    la DRH Groupe.

Cette politique, dont le cadre g n ral est fix  par la DRH Groupe, fait l'objet d'adaptation par les filiales du Groupe pour tenir compte de leurs contraintes d'activit ,  conomiques, concurrentielles ou r glementaires, particuli res.

La Direction des Risques et la Direction de la Conformit  et du Contr le Permanent sont impliqu es dans le processus de fixation et de revue des r mun rations variables des cadres de direction et cadres dirigeants du Groupe. Ces fonctions de contr le appr cient la gestion des risques et de la conformit .

Annuellement, le Conseil d'administration revoit et adopte les principes g n raux de la politique de r mun ration en s'appuyant sur un comit  sp cialis , le Comit  des r mun rations.

Le Comit  ex cutif du Groupe, quant   lui, valide le cadrage de la n gociation annuelle obligatoire portant sur la r mun ration, le temps de travail et le partage de la valeur ajout e.

C'est ensuite au niveau de chaque entit , et en fonction de la convention collective applicable que des mesures salariales sont, soit propos es   la n gociation soit pr sent es aux instances du personnel  lues, pour accord ou mise en  uvre unilat rale.

Dans ce cadre, le Comit  des r mun rations du Groupe a pour mission, notamment, de s'assurer de la coh rence g n rale de la politique de r mun ration et des dispositifs, mesures et pratiques qui s'y d ploient.

Organisation du Cr dit Mutuel Ark a en mati re sociale

Le Groupe est constitu  du Cr dit Mutuel Ark a et de filiales formant une Unit  Economique et Sociale, l'UES Arkade, et de filiales hors de l'UES Arkade.

L'UES Arkade regroupe les sociétés suivantes :

- Crédit Mutuel Arkéa ;
- Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne ;
- Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ;
- Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ;
- Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels ;
- Arkéa Crédit Bail ;
- Arkéa Capital ;
- Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole ;
- Federal Finance ;
- Federal Finance Gestion.

Le statut social de ces entités s'organise principalement autour d'un tronc commun constitué de leur propre convention collective « Arkade » et d'accords d'entreprise.

Federal Finance Gestion est une société de gestion, filiale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa. Elle est rattachée à la convention collective de l'UES Arkade et est soumise à la politique de rémunération qui est définie par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Par ailleurs, une filiale du Groupe, hors UES, créée le 1^{er} juin 2011, Arkéa Société des Cadres de Direction (ASCD), est employeur des cadres supérieurs du Groupe et porte leur statut social. Les salariés d'ASCD, sont mis à disposition des différentes entités utilisatrices du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, et notamment de FFG.

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion expose donc principalement la politique de rémunération du Groupe Crédit Mutuel Arkéa et les spécificités liées au statut du personnel identifié.

Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, dans le cadre de la surveillance exercée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur une base consolidée, exerce à son niveau les fonctions dévolues à toutes les entités du Groupe assujetties en matière d'examen de leur politique de rémunération.

Date de constitution et composition du Comité des rémunérations

Un Comité des nominations et des rémunérations a été créé en septembre 2008 puis, le 25 août 2014, il a été décidé de le dissocier en deux comités : un Comité des nominations d'une part et, un Comité des rémunérations d'autre part. Le fonctionnement de ce dernier est régi par une charte qui a été mise à jour puis validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa en février 2018.

Le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa est composé d'un président et de 2 à 3 membres, membres du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. L'un des membres du Comité est un administrateur représentant les salariés et ayant voix délibérative au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Le président et les membres du Comité des rémunérations sont nommés par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa pour la durée de leur mandat d'administrateur. .

Missions du Comité des rémunérations

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa :

a/ S'assure de la cohérence générale de la politique de rémunération appliquée dans le Groupe, à la fois sur le plan des principes, des budgets et des allocations individuelles mis en œuvre par les lignes-métiers et entités au sein du Groupe et émet un avis.

b/ Procède à l'examen annuel des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés :

- Aux mandataires sociaux et principaux dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa, et aux dirigeants effectifs des filiales régulées ;

- Au responsable de la fonction de gestion des risques mentionné à l'article L 51 I-64 du Code monétaire et financier et au responsable de la conformité.

c/ Procède à l'examen annuel de la politique de rémunération des salariés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Crédit Mutuel Arkéa ou d'une filiale.

d/ Procède à l'examen annuel de la politique de rémunération des salariés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque des sociétés de gestion et/ou des OPC soumis aux Directives AIFM et OPCVM V (personnel identifié) ;

e/ Procède périodiquement à l'examen du montant des indemnités allouées aux administrateurs, membres de conseils de surveillance du Crédit Mutuel Arkéa et/ou de ses filiales.

Pour l'exercice de l'ensemble de ses missions le Comité des rémunérations dispose des moyens nécessaires et peut recourir à des conseils externes.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa et aux organes délibérants des filiales régulées du Groupe qui sont destinataires des informations les concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

II.I Politique de rémunération de Federal Finance Gestion

La politique de rémunération du Groupe vise à faire de la rémunération un levier efficace d'attraction, de fidélisation et de motivation des collaborateurs, contribuant à la performance sur le long terme de l'entreprise et de ses collaborateurs, tout en s'assurant de la conformité aux réglementations en vigueur dans le secteur financier.

Pour ses dirigeants, elle vise en outre à reconnaître la définition et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, validée par son Conseil d'administration, dans l'intérêt commun de ses clients et de ses collaborateurs.

Federal Finance Gestion, société de gestion filiale à 100 % du groupe Crédit Mutuel Arkéa (le Groupe) emploie des salariés assurant la gestion financière, la stratégie, les activités d'analyse et la gestion des risques. Federal Finance Gestion est soumise notamment à la Directive AIFM et à la Directive OPCVM V.

Federal Finance Gestion fait partie de l'Unité Economique et Sociale dite « Arkade » (ou UES Arkade). Ses salariés sont couverts par la convention collective et les accords d'entreprise en vigueur au sein de l'UES Arkade.

Par ailleurs, Arkéa Société des Cadres de Direction (Arkéa SCD ou ASCD) également filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa met à disposition de Federal Finance Gestion des salariés ayant le statut de cadres de direction ou cadres dirigeants.

Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération définit les principes généraux de constitution, de fixation et de révision des salaires. Elle vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés tout en respectant la stratégie de l'entreprise et les réglementations en vigueur dans son secteur d'activité.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation de performances individuelles et/ou collectives. Elle s'appuie sur une rémunération monétaire et des avantages sociaux. Elle est déclinée en tenant compte du contexte économique, social et concurrentiel du secteur d'activité sur lequel Federal Finance Gestion intervient.

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion s'inscrit dans la politique de ressources humaines globale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa visant à favoriser la compétitivité de l'entreprise, à développer les compétences et à créer un climat social serein sans porter atteinte à l'intérêt des porteurs et des clients en gestion sous mandat.

Les indicateurs de rémunération variable mis en place au sein de Federal Finance Gestion sont établis dans le respect de la politique d'appétence au risque du Groupe qui cherche à situer le risque à un niveau compatible avec ses objectifs de développement tout en s'assurant de pouvoir toujours le maîtriser par son savoir-faire. Les niveaux de risque et de maîtrise de ce risque sont des critères faisant l'objet d'une très grande attention et se révélant particulièrement sélectifs dans l'orientation du développement.

II.2 Politique de rémunération au sein de l'UES Arkade

L'ensemble des salariés de l'UES Arkade bénéficie du même système de rémunération fixe (directe plus périphériques). La rémunération directe est établie en fonction de l'emploi occupé et des compétences requises pour l'exercer et évolue, collectivement, dans le cadre de la Négociation Annuelle portant sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée

Se trouve défini, conventionnellement, un répertoire des emplois détaillé qui précise pour chaque emploi les savoir, savoir-faire et savoir-être attendus des salariés. L'ensemble des emplois a été pesé (méthode HAY) permettant leur classement par niveau et d'y associer une rémunération plancher. Le processus annuel de promotion et d'entretien annuel d'appréciation permet d'apprécier l'évolution de compétences. Dans ce cadre, le collaborateur peut bénéficier d'une augmentation individuelle au choix, voire d'un changement d'emploi vers un niveau supérieur.

Pour ceux qui ne sont pas concernés par l'attribution de promotions, le contrat social de l'entreprise prévoit qu'une augmentation minimum leur soit attribuée au bout de quatre ans pour les employés et cinq ans pour les premiers niveaux de cadres.

Par ailleurs, des primes discrétionnaires peuvent être attribuées aux collaborateurs qui réalisent une mission particulière et/ou au regard de leur implication.

Les collaborateurs bénéficient également d'un accord de participation et d'un contrat d'intéressement.

Un dispositif de « bonification Groupe » a été mis en œuvre. Ce dispositif, glissant sur trois ans, prévoit pour chaque collaborateur du Groupe, sous condition d'atteinte de critères de déclenchement et d'indicateurs de performance fixés annuellement et identiques à ceux fixés aux membres du Comité de Coordination Générale, le versement d'un complément de rémunération sous la forme d'un supplément d'intéressement ou de participation. Ce dispositif a permis le versement en 2019 de 1444 € bruts, pour un collaborateur exerçant à temps complet.

Outre ces dispositions générales, de manière spécifique à Federal Finance Gestion et afin d'améliorer la performance et la qualité de gestion des fonds gérés par Federal Finance Gestion, les gérants des tables Gestion Pilotée / Multigestion et Mandats bénéficient depuis 2016, d'un mécanisme de rémunération variable. Celui-ci est plafonné au montant le plus faible entre 12000€ et 20% de la rémunération annuelle brute de chaque collaborateur.

Federal Finance Gestion veille à ce que l'évaluation des performances sur laquelle repose le versement des primes prenne en compte des critères quantitatifs et qualitatifs. Par ailleurs, pour la partie s'appuyant sur des performances quantitatives et notamment financières, Federal Finance Gestion veille à ce que le montant total de la prime soit établi en combinant l'évaluation des contributions individuelles avec les résultats d'ensemble de la société ou de l'unité opérationnelle concernée.

La composante fixe de la rémunération est considérée suffisante pour permettre, le cas échéant, de ne verser aucune prime.

II.3 Politique de rémunération de la société ASCD dont les collaborateurs font l'objet d'une mise à disposition au bénéfice de Federal Finance Gestion.

Elle est définie en tenant compte du cadre général proposé par la Direction des Ressources Humaines Groupe.

Les cadres de direction et les cadres dirigeants salariés de la société ASCD bénéficient d'un salaire fixe et d'un dispositif de rémunération variable dont les modalités de calcul et de versement différé sont définies annuellement sur proposition du Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés. Elle est conditionnée avant toute chose par l'atteinte des objectifs mesurant la performance Groupe. Elle ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération de l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur.

La prime de rémunération variable est définie en se basant sur la réalisation des objectifs Groupe et individuels.

Ainsi la mise en œuvre du dispositif demeure soumise à l'atteinte des indicateurs Groupe communs à tous les collaborateurs et portant sur le résultat d'exploitation, le coefficient d'exploitation, le coefficient d'engagement. Ces indicateurs de déclenchement intègrent dans leur détermination le coût du risque, l'évolution des provisions pour risques et charges et l'engagement du capital nécessaire eu égard aux risques encourus. Ces modalités suspensives du versement de la rémunération variable permettent ainsi d'assurer la prise en compte de l'ensemble des risques dans la détermination de l'assiette de rémunération.

Le cadre général de fixation des indicateurs individuels est défini par la Direction générale du Groupe par diffusion de notes techniques. Un groupe de travail pluridisciplinaire faisant intervenir les fonctions risques, conformité, finances et ressources humaines procède, quant à lui, à la revue des indicateurs pour s'assurer de leur cohérence et du respect des normes internes. Chaque Directeur de Pôle le décline ensuite par activité et par collaborateur lors d'un entretien annuel. Les indicateurs doivent être clairement identifiés et mesurables, même lorsqu'ils sont qualitatifs.

Les contributions de la part Groupe et de la part individuelle dans le calcul de la prime de rémunération varient selon l'entité et de la fonction du collaborateur concerné.

Le taux de rémunération variable appliqué au montant de rémunération fixe, servant au calcul de la prime, est déterminé par le responsable hiérarchique suite aux appréciations des réalisations effectives des collaborateurs. Son niveau fait l'objet d'une grille, déterminant un pourcentage cible et un pourcentage plafond.

Le versement de la rémunération variable est annuel.

II.4 Politique de rémunération du personnel identifié : salariés qui gèrent des OPCVM, des FIA relevant des paragraphes 1, 2, 3, 5 et 6 de la sous-section 2, des sous-sections 3, 4 et 5 de la section 2 du chapitre IV du titre Ier du livre II du code monétaire et financier

Federal Finance Gestion a recensé le personnel identifié au sens des Directives, lequel est constitué :

- du Président et des membres du Directoire,
- des gérants financiers,
- des responsables des fonctions support,
- des contrôleurs des risques,
- du RCCI,
- des contrôleurs internes.

soit 43 personnes au 31 décembre 2019, dont 4 faisant l'objet d'une mise à disposition partielle.

Eu égard au personnel identifié, qu'il s'agisse des collaborateurs qu'elle emploie directement ou qui sont mis à sa disposition, Federal Finance Gestion s'assure de la mise en place d'une politique de rémunération qui n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPC et qui est conforme aux objectifs des OPC et à l'intérêt des porteurs.

Le principe de proportionnalité

Federal Finance Gestion est en mesure de remplir les conditions pour bénéficier du principe de proportionnalité posé par la Directive AIFM et la Directive OPCVM V. Le principe de proportionnalité autorise, pour l'ensemble de ses collaborateurs, à s'affranchir des contraintes relatives au processus de paiement de la rémunération variable (paiement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'instruments, « conservation » de la rémunération variable telle que définie par l'ESMA, « report » d'une partie de la rémunération variable) et de l'obligation de créer un comité de rémunérations.

Si, compte tenu d'évolutions ultérieures, les primes du personnel identifié devaient s'accroître significativement pour représenter plus de 30 % de la rémunération fixe et plus de 100 000 euros par an, Federal Finance Gestion prendrait, en concertation avec le groupe, les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences posées par les Directives AIFM et OPCVM V.

Federal Finance Gestion s'assure également que le personnel identifié ne met pas en œuvre des stratégies permettant de contourner les exigences des Directives.

Transparence et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est globalement sécuritaire et prévue par les textes internes de l'entreprise. Elle est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la Direction des ressources humaines. Les enveloppes annuelles sont présentées aux instances du personnel ; leur utilisation est publiée dans les rapports sociaux de l'entreprise. Ces derniers reprennent le détail des enveloppes utilisées : enveloppes de promotions, enveloppes de primes, variation globale de la masse salariale.

Il est rappelé que les salaires font l'objet d'un examen annuel en commission de négociation dans le cadre de la négociation annuelle sur les rémunérations (NAR) qui porte notamment sur les salaires effectifs et l'épargne salariale.

Le Comité de rémunération du Crédit Mutuel Arkéa procède à l'examen de la politique de rémunération de Federal Finance Gestion.

Federal Finance Gestion s'assure que la politique de rémunération est appliquée conformément aux principes qui ont été arrêtés. Dans cette perspective et bien que le principe de proportionnalité dispense de mettre en place un comité de rémunération, pour l'ensemble des rémunérations (FFG et ASCD), la fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue au Conseil de surveillance de FFG qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa instauré conformément à la Directive 2010/76/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010, lors d'une résolution du 10 décembre 2014.

La politique de rémunération est présentée au conseil de surveillance de Federal Finance Gestion.

Eléments Chiffrés pour 2019

PRENEURS DE RISQUE - FEDERAL FINANCE GESTION SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2019

nombre de salariés	rémunérations fixes ⁽¹⁾	rémunérations variables ⁽²⁾	TOTAL
43	2 108 389	664 550	2 772 939

(1) rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature

(2) rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification

Périmètre : rémunérations supportées en 2019 par FFG (salariés CDI)

• AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION
1 Allée Louis Lichou
29 480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives à l'OPC, vous pouvez contacter la Société de gestion par téléphone au n° 09 69 32 88 32.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ERROR!!!
Invalid DBCONT style given!

6. COMPTES ANNUELS

• BILAN en EUR

ACTIF

	30/06/2020	28/06/2019
Immobilisations nettes		
Dépôts		
Instruments financiers	98 547 194,84	113 227 616,13
Actions et valeurs assimilées	89 984 014,91	107 283 260,09
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	89 984 014,91	107 283 260,09
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	4 743 198,00	3 172 890,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 743 198,00	3 172 890,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	3 819 981,93	2 771 466,04
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	3 819 981,93	2 771 466,04
Autres instruments financiers		
Créances	1 193 459,27	76 815,58
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 193 459,27	76 815,58
Comptes financiers	8,30	8,19
Liquidités	8,30	8,19
Total de l'actif	99 740 662,41	113 304 439,90

PASSIF

	30/06/2020	28/06/2019
Capitaux propres		
Capital	106 829 730,78	114 817 905,70
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-11 209 054,60	-5 104 574,93
Résultat de l'exercice (a, b)	-1 286 528,69	-1 344 116,84
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	94 334 147,49	108 369 213,93
Instruments financiers	1 216 541,00	2 327 220,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	1 216 541,00	2 327 220,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	1 216 541,00	2 327 220,00
Dettes	3 563 211,81	2 295 766,21
Opérations de change à terme de devises		
Autres	3 563 211,81	2 295 766,21
Comptes financiers	626 762,11	312 239,76
Concours bancaires courants	626 762,11	312 239,76
Emprunts		
Total du passif	99 740 662,41	113 304 439,90

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

- **HORS BILAN en EUR**

	30/06/2020	28/06/2019
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swap de performance		
BNPP 31/07/20 PANIER	93 000 000,00	
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swap de performance		
BNPP ASIE PAC 300919		90 140 449,49
BNPP ASIE 300920	80 564 232,41	
BNPP 31/07/20 PANIER		105 000 000,00
HSBC LAT AM 02/12/19	14 386 720,29	
HSBC LAT AM 29/11/19		16 211 759,95
Autres engagements		

• **COMPTE DE RÉSULTAT en EUR**

	30/06/2020	28/06/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	32,83	814,98
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	4 725,89	6 497,43
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
Total (1)	4 758,72	7 312,41
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	3 537,75	2 016,56
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	11 769,62	10 477,49
Autres charges financières		
Total (2)	15 307,37	12 494,05
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	-10 548,65	-5 181,64
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 271 479,03	1 336 201,42
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-1 282 027,68	-1 341 383,06
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-4 501,01	-2 733,78
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-1 286 528,69	-1 344 116,84

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en Euro.

Changement de dénomination **FEDERAL INDICIEL APAL** depuis le 25/03/20.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation de l'actif

Description des méthodes de valorisation des instruments financiers

❖ **Les instruments de type « actions et assimilées »** négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évalués sur la base du dernier cours de clôture connu de leur marché principal.

Sources: Thomson Reuters/Six-Telekurs/Bloomberg.

Les actions non cotées, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur.

La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste.

❖ **Les obligations et valeurs assimilées** sont valorisées en mark-to-market, sur la base d'un prix de milieu de marché pour les fonds et au Bid pour les mandats. Les prix sont issus soit de Bloomberg à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct. La Société de gestion définit plusieurs sources de cours avec un degré de priorité afin de réduire les cas d'absence de cours remontés par le valorisateur, la source prioritaire étant le prix Bloomberg BGN. La liste des contributeurs retenus par ordre de priorité : BGN/CBBT

❖ **Les obligations non cotées**, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur. La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste. Cette évaluation s'appuie sur des données de marché observables, sur des contributions de contreparties voire sur des données à dire d'expert pour les placements privés sans aucune liquidité.

❖ Les Titres de Créances Négociables

Les TCN souverains et les BTAN sont valorisées en Mark-to-Market, sur la base d'un prix de milieu de marché, issu de Bloomberg. La liste des contributeurs retenus: BGN/CBBT.

Pour les fonds monétaires valorisés en j, les titres sont valorisés sur la base d'un prix milieu de marché retenu à 12h30. La liste des contributeurs retenus par priorité est : CBBT/BGN.

Les autres titres de créances négociables (NECP, ECP, bons des institutions financières, BMTN, NMTN...) sont évalués à partir de courbes de taux ajustées de marges représentatives des risques émetteurs (spread) à date de valorisation. Celles-ci sont déterminées à partir de données observables disponibles sur les plates-formes d'échanges électroniques (ECPX Bloomberg) ou via des courtiers.

Pour les TCN à taux fixe non cotés : le taux de rendement est déterminé par application d'une courbe de taux corrigé d'une marge représentative du risque émetteur pour la maturité du titre.

Les courbes de taux utilisées sont des courbes indexées sur des taux du marché monétaires comme l'Eonia ou l'Euribor 3 mois et dépendent des caractéristiques du titre.

Pour les TCN à taux variables ou révisables non cotés, la valorisation se fait par application d'un spread représentatif du risque de l'émetteur pour la maturité concernée.

Le spread se calcule par rapport au taux d'indexation du titre, en général EONIA ou EURIBOR 3 mois. Les spreads sont mis à jour quotidiennement à partir des informations en provenance des émetteurs ou des intermédiaires de marché (par exemple via ECPX).

❖ **Les parts ou actions d'OPC**

Les OPC inscrits à l'actif du fonds sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de sa valeur liquidative.

❖ **Les Trackers (ETF, ETC,...)**

Les trackers sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, au cours de clôture de la place principale. Source : Bloomberg/CACEIS.

❖ **Les instruments financiers à terme listés**

Les opérations à terme fermes et conditionnelles listés sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu. Source : Bloomberg/CACEIS.

❖ **Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré :**

- Le change à terme est valorisé au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport, calculé en fonction de l'échéance du contrat.
- Autres instruments financiers à terme négociés de gré à gré : sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la Société de gestion.

❖ **Les dépôts** sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus. Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

❖ **Les instruments financiers** dont le cours n'a pas pu être constaté ou lorsqu'un cours est estimé comme étant non représentatif de la valeur de marché sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la Société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres ou le cours ASSFI Six-Telekurs pour le fonds investis directement sur les actions de la zone Asie.

Valorisation des garanties financières :

Les garanties sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus. Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté ou lorsqu'un cours est estimé comme étant non représentatif de la valeur de marché sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres ou le cours ASSFI Six-Telekurs pour le fonds investis directement sur les actions de la zone Asie

Mode d'enregistrement des frais de transactions

Les entrées de portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition « frais exclus » et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

Ces frais s'entendent :

- des frais de gestion financière,
- des frais d'administration comptable,
- des frais de conservation,
- et des frais de distribution.

Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

Le résultat est déterminé selon la méthode des intérêts encaissés.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Part P : les frais de gestion fixes sont plafonnés à 1,50% TTC maximum sur la base de l'Actif Net.

Part I : les frais de gestion fixes sont plafonnés à 0,80% TTC maximum sur la base de l'Actif Net.

Frais de transaction.

Les frais de transaction sont constitués des frais d'intermédiation et des commissions de mouvement.

- Frais d'intermédiation : l'intégralité des courtages est perçue par les intermédiaires.
- Commissions de mouvement : néant.

Affectation des sommes distribuables

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables par un organisme de placement collectif en valeurs mobilières sont constituées par :

- 1) Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2) Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1° et 2° peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

La société de gestion décide de la répartition des résultats.

Pour chaque catégorie de parts le cas échéant, le FCP peut opter pour l'une des formules suivantes :

- La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;
- La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; possibilité de distribuer des acomptes ;

Pour les FCP qui souhaitent conserver la liberté de capitaliser ou/et de distribuer. La société de gestion décide chaque année de l'affectation des résultats.
 Le cas échéant, il peut être distribué des acomptes dans le respect de la réglementation applicable.
 Les modalités précises d'affectation des revenus sont décrites dans le prospectus.

Sommes Distribuables	Part P	Part I
Affectation du résultat net	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution
Affectation des plus et moins-values nettes réalisées	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution

• **EVOLUTION DE L'ACTIF NET en EUR**

	30/06/2020	28/06/2019
Actif net en début d'exercice	108 369 213,93	93 250 035,73
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	13 708 103,75	27 745 210,30
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-23 351 710,64	-18 077 020,50
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	13 715 502,05	11 449 556,95
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-19 703 923,57	-17 985 285,60
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	82 687 615,02	36 286 165,99
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-88 044 171,11	-33 856 448,00
Frais de transactions	-5 041,80	-5 020,20
Différences de change	-103 292,91	-149 996,91
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 184 685,56	6 286 231,91
Différence d'estimation exercice N	8 208 037,55	2 023 351,99
Différence d'estimation exercice N-1	-2 023 351,99	4 262 879,92
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	2 159 194,89	4 767 167,32
Différence d'estimation exercice N	2 603 440,93	444 246,04
Différence d'estimation exercice N-1	-444 246,04	4 322 921,28
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 282 027,68	-1 341 383,06
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
Actif net en fin d'exercice	94 334 147,49	108 369 213,93

• VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées		
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances		
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers		
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
Autres	93 000 000,00	98,59
TOTAL Opérations de couverture	93 000 000,00	98,59
Autres opérations		
Autres	94 950 952,70	100,65
TOTAL Autres opérations	94 950 952,70	100,65

• VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							8,30	
Passif								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							626 762,11	0,66
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

• **VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	8,30									
Passif										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	626 762,11	0,66								
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

• **VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	USD		JPY		Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif						
Dépôts						
Actions et valeurs assimilées						
Obligations et valeurs assimilées						
Titres de créances						
OPC						
Opérations temporaires sur titres						
Créances						
Comptes financiers	8,30					
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Comptes financiers			1,11			
Hors-bilan						
Opérations de couverture						
Autres opérations						

- **CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE**

	Nature de débit/crédit	30/06/2020
Créances	Souscriptions à recevoir	3 459,27
	Collatéraux	1 190 000,00
Total des créances		1 193 459,27
Dettes	Rachats à payer	26 351,56
	Frais de gestion	286 475,92
	Collatéraux	3 250 000,00
	Autres dettes	384,33
Total des dettes		3 563 211,81

• **NOMBRE DE TITRES ÉMIS OU RACHETÉS**

	En parts	En montant
Part P		
Parts souscrites durant l'exercice	39 423,865	13 708 103,75
Parts rachetées durant l'exercice	-62 192,052	-23 082 008,76
Solde net des souscriptions/rachats	-22 768,187	-9 373 905,01
Part I		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-0,990	-269 701,88
Solde net des souscriptions/rachats	-0,990	-269 701,88

• **COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT**

	En montant
Part P	
Commissions de rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Total des commissions acquises	
Part I	
Commissions de rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Total des commissions acquises	

• **FRAIS DE GESTION**

	30/06/2020
Part P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 270 637,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	841,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	

• **ENGAGEMENTS RECUS ET DONNÉS**

Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

- **VALEUR ACTUELLE DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	30/06/2020
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

- **VALEUR ACTUELLE DES TITRES CONSTITUTIFS DE DÉPOTS DE GARANTIE**

	30/06/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	

- **INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DÉTENUS EN PORTEFEUILLE**

	Code Isin	Libellés	30/06/2020
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			4 743 198,00
	FR0007045109	FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG SI	4 743 198,00
Instruments financiers à terme			

• **TABLEAU D'AFFECTION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AU RÉSULTAT**

	30/06/2020	28/06/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-1 286 528,69	-1 344 116,84
Total	-1 286 528,69	-1 344 116,84

	30/06/2020	28/06/2019
Part P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 286 507,90	-1 342 102,91
Total	-1 286 507,90	-1 342 102,91

	30/06/2020	28/06/2019
Part I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-20,79	-2 013,93
Total	-20,79	-2 013,93

• **TABLEAU D'AFFECTION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES**

	30/06/2020	28/06/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-11 209 054,60	-5 104 574,93
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-11 209 054,60	-5 104 574,93

	30/06/2020	28/06/2019
Part P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-11 208 756,65	-5 092 206,47
Total	-11 208 756,65	-5 092 206,47

	30/06/2020	28/06/2019
Part I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-297,95	-12 368,46
Total	-297,95	-12 368,46

• **TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	30/06/2016	30/06/2017	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020
Actif net Global en EUR	67 774 150,27	88 746 370,06	93 250 035,73	108 369 213,93	94 334 147,49
FEDERAL INDICIEL APAL P					
Actif net en EUR	63 340 254,83	83 479 421,50	92 999 876,01	108 105 575,06	94 331 639,71
Nombre de titres	220 708,752	246 100,654	263 659,325	292 268,853	269 500,666
Valeur liquidative unitaire en EUR	286,99	339,21	352,73	369,88	350,02
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées en EUR	66,37				
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR		95,54	50,89	-17,42	-41,59
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-3,59	-5,21	-4,68	-4,59	-4,77
FEDERAL INDICIEL APAL I					
Actif net en EUR	4 433 895,44	5 266 948,56	250 159,72	263 638,87	2 507,78
Nombre de titres	22,000	22,000	1,000	1,000	0,010
Valeur liquidative unitaire en EUR	201 540,70	239 406,75	250 159,72	263 638,87	250 778,00
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées en EUR	48 201,60				
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR		66 998,49	36 017,09	-12 368,46	-29 795,00
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-1 543,87	-2 531,65	-2 075,05	-2 013,93	-2 079,00

• **INVENTAIRE en EUR**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE	EUR	22 733	4 131 950,08	4,38
BAYER	EUR	127 261	8 372 501,19	8,88
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	166 074	3 466 794,75	3,68
LEG IMMOBILIEEN AG	EUR	33 511	3 786 743,00	4,01
SAP SE	EUR	67 326	8 369 968,32	8,87
SIEMENS AG-REG	EUR	39 928	4 182 857,28	4,43
TOTAL ALLEMAGNE			32 310 814,62	34,25
BELGIQUE				
KBC GROUPE	EUR	77 566	3 960 519,96	4,20
PROXIMUS	EUR	374 074	6 785 702,36	7,19
TOTAL BELGIQUE			10 746 222,32	11,39
FINLANDE				
NOKIA (AB) OYJ	EUR	1 111 297	4 302 386,34	4,56
UPM-KYMMENE OY	EUR	130 322	3 351 881,84	3,55
TOTAL FINLANDE			7 654 268,18	8,11
FRANCE				
AIRBUS SE	EUR	114 371	7 264 845,92	7,70
TOTAL FRANCE			7 264 845,92	7,70
PAYS-BAS				
FIAT INVESTMENTS NV	EUR	485 134	4 339 038,50	4,59
HEINEKEN	EUR	47 696	3 913 933,76	4,15
ING GROEP NV	EUR	643 320	3 987 297,36	4,23
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	172 467	4 184 049,42	4,43
PROSUS NV	EUR	48 972	4 051 943,28	4,30
UNILEVER NV	EUR	84 251	3 980 859,75	4,22
WOLTERS KLUWER	EUR	53 005	3 684 907,60	3,91
TOTAL PAYS-BAS			28 142 029,67	29,83
ROYAUME UNI				
ROYAL DUTCH SHELL - A	EUR	268 498	3 865 834,20	4,10
TOTAL ROYAUME UNI			3 865 834,20	4,10
TOTAL Actions & val. ass. ng. sur marchés régl. ou ass.			89 984 014,91	95,38
TOTAL Actions et valeurs assimilées			89 984 014,91	95,38
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG SI	EUR	450	4 743 198,00	5,03
TOTAL FRANCE			4 743 198,00	5,03
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 743 198,00	5,03
TOTAL Organismes de placement collectif			4 743 198,00	5,03

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	Actif Net
Instruments financiers à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Autres Swaps				
BNPP ASIE 300920	EUR	80 564 232,41	821 754,93	0,87
BNPP 31/07/20 PANIER	EUR	93 000 000	2 998 227,00	3,18
HSBC LAT AM 02/12/19	EUR	14 386 720,29	-1 216 541,00	-1,29
TOTAL Autres SWAPS			2 603 440,93	2,76
TOTAL Autres instruments financiers à terme			2 603 440,93	2,76
TOTAL Instruments financiers à terme			2 603 440,93	2,76
Créances			1 193 459,27	1,27
Dettes			-3 563 211,81	-3,78
Comptes financiers			-626 753,81	-0,66
Actif net			94 334 147,49	100,00

FEDERAL INDICIEL APAL I	EUR	0,010	250 778,00	
FEDERAL INDICIEL APAL P	EUR	269 500,666	350,02	